

**Avis rendu par la commission de sélection conjointe
d'appel à projet médico-social réunie le 12 juin 2013**

Référence : appel à projet 2012 – EHPAD 78 n°3

Objet : Création d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) de 84 places dont 4 places d'hébergement temporaire, et d'un centre d'accueil de jour de 10 places adossé à l'EHPAD, sur le territoire d'action sociale de Méandre de la Seine.

Avis d'appel à projet publié le 26 décembre 2012.

La commission de sélection a établi le classement suivant :

- 1^{er} Léopold Bellan (Montesson)
- 2^{ème} ADMS (Le Vésinet)
- 3^{ème} Exequo Orpéa (Montesson)
- 3^{ème} Exequo Villa Beausoleil (Carrières sur Seine)
- 5^{ème} Exequo Le Moulin Vert (Croissy sur Seine)
- 5^{ème} Exequo Famili Santé (Houille)

Conformément à l'article R.313-6-2 du code de l'action sociale et des familles, la liste des projets par ordre de classement vaut avis de la commission.

Cet avis est consultatif et constitue un acte préparatoire à la décision d'autorisation qui, le cas échéant, sera prise conjointement par le Président du Conseil général des Yvelines et par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France.

Fait à Versailles, le 12 JUIN 2013

Le Co-président titulaire de la Commission

Directeur du Pôle Médico-Social
Agence Régionale de Santé
d'Ile-de-France

Marc BOURQUIN

Le Co-président titulaire de la Commission

Le Vice-président délégué
Conseil Général des Yvelines

Olivier DELAPORTE